



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
Reçu en préfecture le 30/01/2023
Publié le 31/01/2023
ID : 077-200087021-20230123-2023_DCS_011-BF

Délibération N° 2023-012
Date de convocation : 17 janvier 2023
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 92
Nombre de suffrages : 93

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : N° 2023 - 012- Rapport développement durable 2022

L'an deux mil vingt-trois le vingt-trois janvier, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de la commune de Sainte Colombe, sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents : Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – CASSAGNE Philippe, titulaire – CHERON Emmanuel, titulaire - CLAY Déborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – GRENET-LAFFONT Denis, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LE CORRE Raymond, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – MICHELOT Bernard, titulaire - OUVRE Michel, titulaire – PHILIPPE Jean-Marie, titulaire – TALFUMIER Daniel, titulaire – THOMINET Nicolas, suppléant - VAN DER SCHUEREN James, titulaire – CHAPOTOT Thomas, suppléant - LUQUOT Cécile, suppléante – VIGNERON Alexandra, suppléante

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

DOMARD Muriel, titulaire – DUBECQ Dominique, titulaire – FARIVAR Parastou, titulaire – HIERNARD Thierry, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – VAN LANDEGHEM Jean-Marie, titulaire – VEIL Cathy, titulaire – CHARPIGNON Alain, suppléant

Communauté de Communes du Provinois :

BACHELET Stéphane, titulaire – BONICI Claude, titulaire – BOULET Christine, titulaire - BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CANAPI Marie-Pierre, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – DAVY Jérôme, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire - de MEULENAERE Alexandre, titulaire – FABRE Dominique, titulaire – LEFEVRE Christophe, titulaire – MARCHAND François, titulaire - MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – NAVARETTE Antonio, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PERRIN Catherine, titulaire – SIMONY Jacques, titulaire – VICQUENAUULT Nadège, titulaire - VOISEMBERT Pierre, titulaire – BELLACHE Chantal, suppléante – DAL PAN Gilbert, suppléant – DELPUECH Laurent, suppléant – GRYMONTREZ Jean, suppléant – GUILVERT Pascal, suppléant - PITA Tony, suppléant – WALLE François, suppléant

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHÂINEAU Francis, titulaire - de ROUX Julie, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – FLAMEY Francis, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – FORGET Michel, titulaire - GAUCHER Olivier, titulaire – GAY Colette, titulaire - GIMENO Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LEPATRE Michel, titulaire – LUCE Laure, titulaire – MARTIN José, titulaire – MENARD Sophie, titulaire – PARQUET Véronique, titulaire – PATUREAU Pascal, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – SIVANNE Evelyne, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – CLOOTENS Hervé, suppléant – FLON Justine, suppléante - GUIZOUARN François, suppléant - MARGOUILLA Jean-Pierre, suppléant – MAURY Yannick, suppléant – PERRIN Olivier, suppléant

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia, titulaire

Commune de Vanville :



Commune de Saint Just en Brie :

CAFFIAUX Thomas, titulaire

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

BONTOUR Thierry – BESSIERE Maryvonne – BUTET Gérard – CHAMPENOIS Christian – LEGROS Lionel – MONBEIG Pierre-Dominique – PAIX Josiane – PRON Philippe

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent - GUILLETTE Christine – LEMAIRE Ingrid – SALA Patrick

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier – BLANCHARD Flavien - BONTOUR Alain – CHARPENTIER Cécile – FASSELER Philippe – LEBAT Patrick - MILLET Jérôme - PANNIER Michèle – PERRINO Fabien – PIERRU Hugo

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain – CHAPLOT Jean-Luc – FASSIER Delphine – JOUNIAUX Olivier – KLEINRICHERT Patrice – LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – PERNET Roger – POULAIN Michel

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard – EUGENE Jean-Baptiste – GUIGNIER Marie-France – PEIGNOT Pierre - THIEBLEMONT Gilles

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – CARLIER Dominique – COIBION Frédéric – ESCULIER Doris - GELSUMINI Patrick – GOBARD Éric

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BAALI CHERIF Cherifa – BANNE Pascal – COGNYL Gérard - GALAND Yvette – HOTIN LETANG Julie -ROCIPON Jean-Pierre

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BEAULIEU Raphaël – BRAND Julie – CARELLA Cyril – FLON Martine – QUÉRÉ Catherine – THIENARD Gérard - VILLIERS Nadine –

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc

Pouvoirs :

CALUCH Laurent à FARIVAR Parastou

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS, AA SERVAZEIX

Secrétaire de Séance : Antonio NAVARETTE

OBJET : N° 2023 - 012- Rapport développement durable 2022

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'Environnement,

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29

Vu le Code de l'Environnement, et notamment son article L. 110- 1, énonçant les cinq finalités du développement durable)

Vu le guide méthodologique de juin 2012 (édité par le commissariat au développement durable),



Considérant qu'au terme du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011, les communes et les EPCI de plus de 50 000 habitants doivent réaliser un rapport Développement Durable qui doit être présenté à l'assemblée délibérante, préalablement au vote du budget.

Vu l'établissement du rapport Développement Durable 2022 présentant les différentes actions réalisées et les objectifs fixés pour l'année 2023

Vu l'envoi du rapport aux différents délégués

La présidente propose à l'assemblée de prendre acte du rapport Développement Durable 2022,

Le comité syndical, ENTENDU les explications de la présidente et sur sa proposition,

PREND ACTE du rapport Développement Durable 2022 présenté et qui sera annexé au budget du syndicat

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Affiché le

ID : 077-200087021-20230123-2023_DCS_011-BF



Syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE

2022





SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	2
2	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	3
3	LES ACTIONS AU SEIN DU SYNDICAT	3
3.1	Protection de la ressource	3
3.2	Traitements des déchets de chantier	6
3.3	Dynamique de consommations responsables	6
3.4	Éducation à l’environnement.....	8
4	LES OBJECTIFS 2023	9
4.1	Création d’une charte	9
4.2	Finalisation SDAEP et mise en place PPI	9
4.3	Démarche PGSSE.....	10
4.4	Recyclage des déchets	10
4.5	Développement des Véhicules électriques.....	10

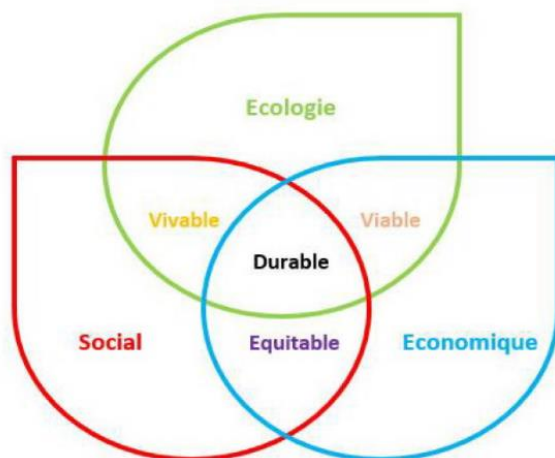


1 INTRODUCTION

Le Développement Durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland, 1987).

Le développement durable cherche à concilier les trois domaines suivants :

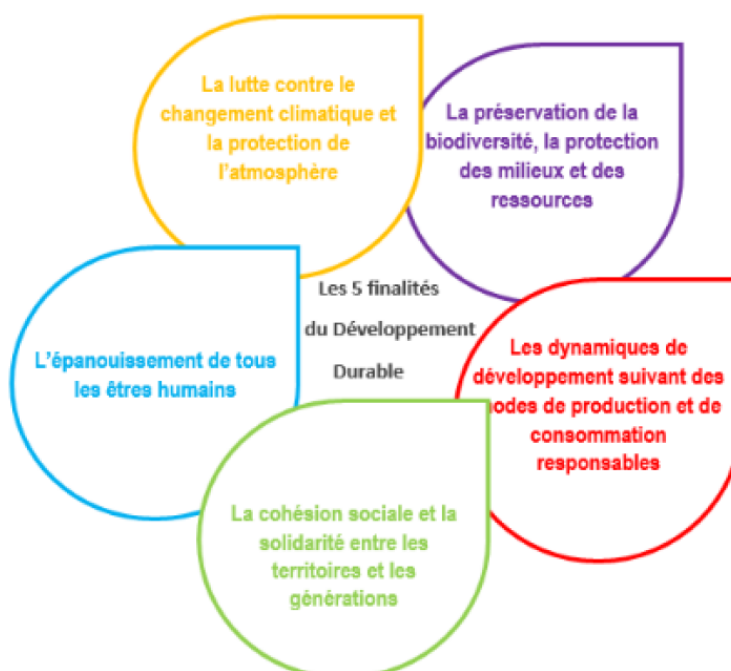
- Qualité environnementale : préservation de l'environnement et des ressources,
- Équité sociale : santé, habitat, éducation, insertion, équité intergénérationnelle,
- Efficacité économique : création de richesse, amélioration des conditions de vie matérielles.



Le S2e77 souhaite élaborer un rapport sur le développement durable afin de donner davantage de lisibilité sur les améliorations continues qu'il porte dans ce domaine.

Il aborde les actions entreprises dans les 5 finalités du développement durable, et s'intéresse à la fois aux actions portées sur son territoire ainsi que celles mises en œuvres au sein du syndicat.

LES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE





2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les élus du S2e77 souhaitent mener une politique de projets volontaristes, couvrant les 3 composantes majeures du développement durable : les volets environnementaux, sociétaux et économiques.

Les grands principes sont déclinés au quotidien, dans les missions opérationnelles, grâce aux outils de commande publique qui prévoient le respect de la norme ISO 14001 et des exigences qui sont appliquées à l'ensemble des prestataires intervenant sur le patrimoine du S2e77.

Le programme de management environnemental s'articule autour d'actions concrètes portant sur :

- la protection de la ressource, la limitation et la prévention des pollutions.
- le maintien en bon état du patrimoine, une politique de renouvellement du réseau pour réduire les fuites, l'amélioration du rendement et un SIG performant.
- une meilleure insertion paysagère des ouvrages techniques, l'amélioration de l'aspect visuel des installations.
- la gestion des déchets de chantiers, le recyclage des matériaux de construction.
- le recours à des énergies renouvelables (photovoltaïque, turbine hydroélectrique...).

Le partenariat avec les différents exploitants répond lui aussi à ce haut niveau d'exigences.

Le développement durable fait partie des valeurs indissociables des actions que mène le S2e77 pour un service public de qualité, au profit de ses 115 000 consommateurs.

3 LES ACTIONS AU SEIN DU SYNDICAT

3.1 Protection de la ressource

Protéger les périmètres de captages

Afin de préserver la qualité des eaux produites à destination de la consommation humaine, des arrêtés préfectoraux instaurent des périmètres de protection autour des captages.

Les activités potentiellement polluantes peuvent y être interdites ou réglementées.

Les périmètres de protection sont établis suite à des procédures de déclaration d'utilité publique (DUP) des forages. Aujourd'hui, ces procédures sont en cours pour de nombreux forages du périmètre du S2e77. Un arrêté préfectoral de DUP sera publié pour à la fin de la procédure.



	DUP PP					
	Volet technique			Volet administratif		
Captages S2E77	Etudes préalables	Rapport hydrogéologique	Dossier de consultation administrative	Parcellaire	Enquête publique	Arrêté EP
Amillis 1 et 2	Fait	Fait	En cours - attente retour Grière pompage	2023	2023	T1 - 2024
Beauthiel 1 et 2	Fait	Fait	En cours - attente retour Grière pompage	2023	2023	T1 - 2024
Jouy-sur-Morin 1	Fait	En cours, attente M. Bouton	2023	2023	2023	2024
Montceaux-les-Provins	Fait	En cours, attente M. Bouton	2023	2023	2023	2024
Saint-Martin-des-Champs	En cours - Création forage à définir	T1 - 2023 (M. Bouton)	2023	2023	2023	2024
Saint-Rémy-de-la-Vanne (Les Lisses)	Fait	Fait	Fait	Fait	Fait	T2 - 2023
Verdelot 3 (Le Mont)	Fait	Fait	Fait	Fait	Fait	T2 - 2023
Villiers-sur-Seine - Champvallou	Fait	Fait	En cours, T2 2023	2023	2023	2023
Chatenay sur Seine	En cours - Etude 2022, attente saison favorable	T3 - 2023 (M. Gaillard)	2023	2023	2024	2024
Jaulnes	Fait	Fait	En cours, T1 - 2023	2023	2023	2024
Noyen-sur-Seine - ex communal	Fait	En cours, attente M. Bouton	2022	2023	2023	2024

La préservation à long terme des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable a été identifiée comme un objectif prioritaire du S2e77.

Ainsi, suite classement des captages sensibles et prioritaires établie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), le S2E77 mène les études des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) de Saint-Martin-des-Champs, Longueville, Bazoches-lès-Bray, Hermé et Jaulnes pour y définir des actions de préservation et de protection de la ressource.

Mener une politique de protection de la ressource en eau

Cela fait plus de deux ans que le S2e77 est dans une démarche active de préservation de ses captages face aux pollutions diffuses et ce, grâce au Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) Pour rappel, ce CTEC Est 77 a été signé avec AESN et d'autres partenaires fin 2020.

Sur les Zone Prioritaire d'Action (voir carte ci-dessous) ont lieu deux types d'actions :

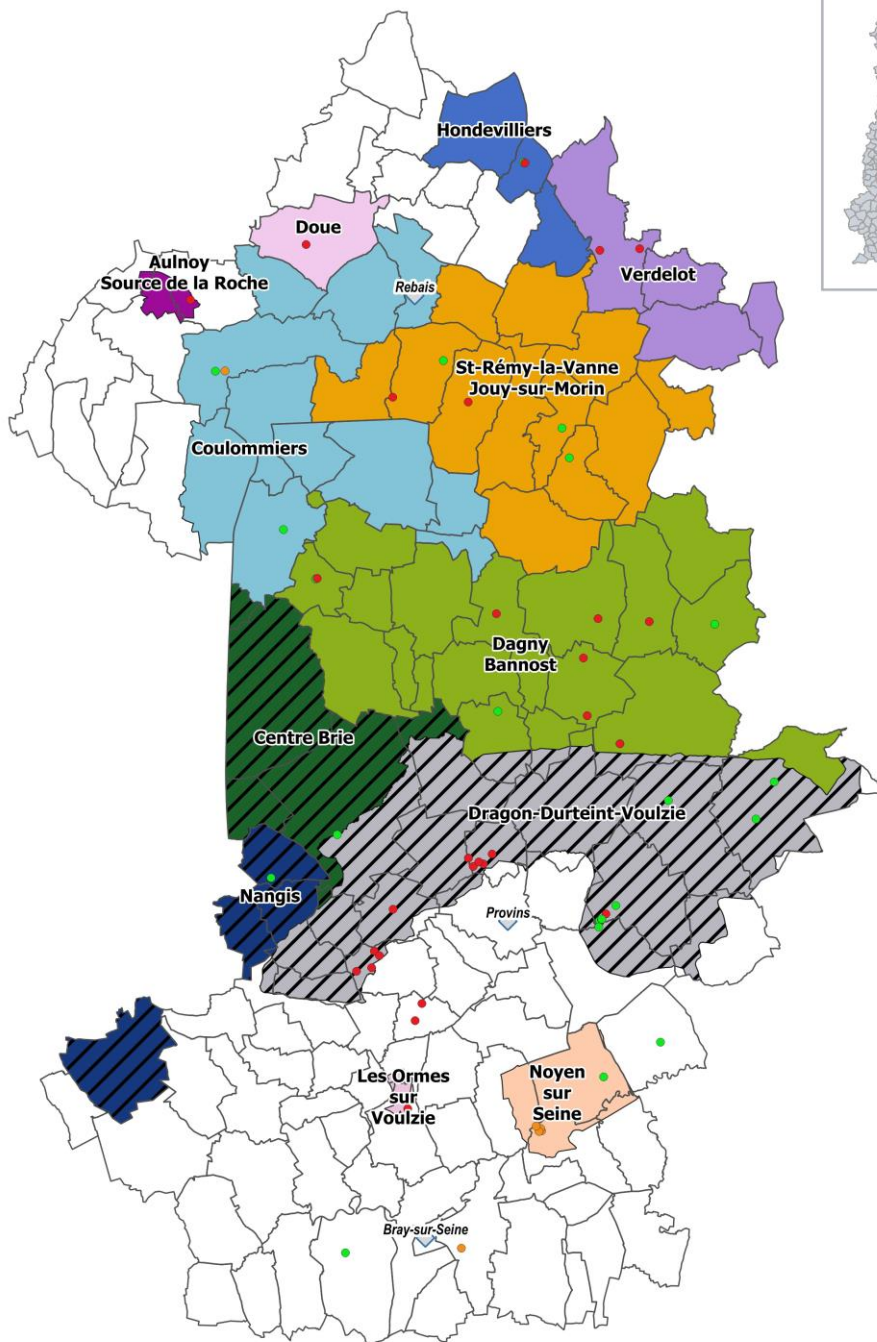
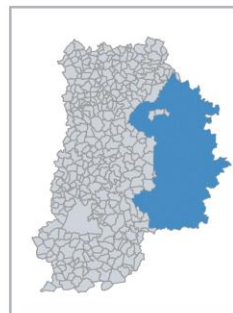
- Agricoles : suivi des pratiques et accompagnement au changement (réduction des intrants, soutien à l'agriculture biologique, promotion de systèmes agro-forestiers et de pratiques alternatives). Les plans d'actions sont menés en lien avec la Chambre d'Agriculture de la Région Île de France (CARIDF), choisie comme prestataire, et avec les agriculteurs du territoire, dont la mobilisation est essentielle.
- Non Agricoles : accompagnement des communes au Zéro Phyto, à l'assainissement et à la gestion des activités industrielles.

En agissant en amont, il sera possible de limiter les pollutions diffuses et d'améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines.

En 2022, le S2e77 a construit un Projet Agro-Environnementale et Climatique (PAEC) permettant de soutenir le CTEC Est 77. Ce PAEC Est 77 concerne certaines ZPA de la carte ci-dessous : Doue, Hondevilliers, Coulommiers, St Remy – Jouy, Verdelot et Dagny – Bannost. Il permettra aux agriculteurs ayant au moins une parcelle dans ces ZPA de contractualiser des aides financières de l'AESN et la Région dès 2023 afin de préserver davantage les nappes phréatiques.



Zones Prioritaires d'Actions concernées par le partenariat S2e77 - CARIDF



S2e77

- Doue
- Hondevilliers
- Les Ormes-sur-Voulzie
- Noyen-sur-Seine

Verdelot

Dagny - Bannost

St-Rémy-la-Vanne - Jouy-sur-Morin

CA Coulommiers Pays de Brie Nangis

Aulnoy - Source de la Roche

Coulommiers

Eaux de Paris

Dragon-Durteint-Voulzie

SIAEP de Touquin

Centre Brie

Captages

Sensible prioritaire

Sensible

Prioritaire

ZPA hors convention





3.2 Traitements des déchets de chantier

Le titulaire d'un marché de travaux doit garantir l'élimination des équipements, pièces et déchets déposés dans le cadre de ses prestations.

Le tri sélectif est imposé sur les chantiers qui disposent ainsi, au minimum, de 3 bennes différentes pour les déchets métalliques, les cartons et plastiques mélangés et les gravats.

Au stade des appels d'offres, chaque entreprise détaille dans son mémoire technique, les modalités d'évacuation et de traitement des déchets, dans le respect de la législation en vigueur, en particulier :

Tous les produits issus des travaux, quelles que soient leur nature et leur composition (liquide, solide, etc.), doivent ainsi être repris, puis évacués et faire l'objet d'un traitement approprié. Ils sont immédiatement évacués dans des bennes, par type de matériau, au fur et à mesure du déroulement des travaux, sauf exception éventuelle (en cas de revalorisation in situ par exemple).

L'entreprise de travaux doit pouvoir, à tout moment, indiquer l'exutoire final des produits évacués, par la fourniture des bons d'enlèvement pour les déchets industriels banals et les bordereaux de suivi des déchets industriels dangereux qui sont ensuite archivés dans le Dossier des Ouvrages Exécutés à la réception du marché.

Pour tous travaux effectués, les quantités de produits prises en compte sont déterminées par les bons de pesée de la décharge et/ou du centre de traitement agréé retenu.

3.3 Dynamique de consommations responsables

1. Dématérialisation des Actes Administratifs

- dématérialisation de l'envoi des dossiers aux élus des bureaux et comités syndicaux :

Transmission des convocations et pièces aux différents élus par mail depuis plusieurs années

- dématérialisation des actes du contrôle de légalité

Transmission de l'ensemble des actes au contrôle de légalité par voie dématérialisée.

Ce dispositif essentiel qui permet également de rationaliser l'organisation du service garantissant une plus grande efficacité et réactivité de l'administration.

Cela représente une économie de traitement, d'affranchissement sans compter les consommables (feuilles de papier en grande quantité, enveloppes et les toners des copieurs)



2. Agence en Ligne de la Régie SNE 77

Agence en ligne en place depuis avril 2021 :

- traitement des abonnements, des mensualisations sans édition
- possibilité de règlement par Carte Bleue en ligne et donc limiter les règlements par chèque

3. Limiter les éditions, les envois papier et favoriser les mails

Chaque service veille à limiter les éditions et priorisé les envois par mail plutôt que par courrier.

4. Achat de pompes économiques

Achat de pompes rentrant dans les critères d'opérations d'économie d'énergie. Ces économies sont récompensées par les pouvoirs publics de Certificats d'Economies d'Énergie (CEE) dont l'unité de compte est le kilowattheures cumulé et actualisé (le kWh Cumac) signifiant que l'économie d'énergie est mesurée par avance en kWh sur toute la durée d'utilisation prévue de l'équipement.

Ces pompes permettent l'obtention et la valorisation de Certificats d'Economies d'Energies.





3.4 Éducation à l'environnement

Le S2e77 a la volonté de communiquer avec les acteurs du territoire et de sensibiliser le grand public. C'est pourquoi, il a participé du 11 au 16 avril, au Forum des « Agriculture et Alimentation » de la CC Bassée Montois à Donnemarie-Dontilly. Le S2e77 était présent avec un stand en libre accès explicitant son action et son engagement pour la protection de la ressource en eau avec la mise en œuvre de plans d'actions en liens avec les agriculteurs. 60 classes et groupes d'élèves sont venus sur l'exposition et aux ateliers ainsi que de nombreux adultes et leurs familles.

Pour aller encore plus loin, le lundi 11 avril, le S2e77 a réalisé un atelier intitulé « Veillons au grain : protégeons notre eau ! » en coanimation avec un agriculteur et une agricultrice. Six classes, du CE2 à la 5^e, ont pu par cet atelier découvrir comment préserver la ressource en eau grâce à des actions agricoles. Les élèves ont pu apprendre qu'ils existent de nombreuses possibilités pour protéger notre eau potable et que beaucoup d'entre elles sont réalisées sur notre territoire. Après une présentation visuelle et interactive, les enfants sont passés à l'action : réalisation de tests de nitrate, test de stabilité des sols, observation d'insectes ravageurs du colza et explications des graines, des plantes et du matériel présents dans les champs.

Le but de cet atelier était que les élèves saisissent la complexité des activités agricoles influençant l'eau de la nappe phréatique jusqu'au robinet, tout en appréhendant les solutions envisageables pour préserver une eau de qualité.





4 LES OBJECTIFS 2023

4.1 Création d'une charte

Réflexion sur la mise en place d'une charte pour répondre aux objectifs du développement durable



4.2 Finalisation SDAEP et mise en place PPI

Lancés en 2019 à l'initiative des Communautés de Communes, les Schémas Directeurs Alimentation en Eau Potable du Provinois et Bassée Montois se poursuivent sous la direction du S2e77.

Ces schémas directeurs sont des outils réglementaires et primordiaux pour définir, concevoir, chiffrer et planifier les actions et investissements nécessaires pour assurer un service public d'eau potable fiable, continu et performant sur les années à venir. Il permet aussi d'anticiper et prévoir les solutions pour répondre aux enjeux futurs. Le schéma directeur permet d'analyser le fonctionnement hydraulique du système d'alimentation en eau potable, d'identifier les anomalies et insuffisances, de définir les éventuels aménagements et de proposer des solutions pour satisfaire, de manière sécurisée, les besoins actuels et futurs en quantité et qualité.

Réalisé sur 4 ans, de 2019 à 2022, le schéma directeur est décomposé en 4 phases d'études :

- Phase 1 : réalisation de l'état des lieux du patrimoine (réseaux, ouvrages), visites et diagnostics des équipements, création du plan informatique des réseaux, étude des besoins actuels et estimation des besoins futurs en eau potable,



- Phase 2 : étude du fonctionnement actuel du système d'alimentation, pose de capteurs permettant d'enregistrer son fonctionnement, création d'une modélisation hydraulique, diagnostic de la situation actuelle et recensement des éventuelles problématiques,
- Phase 3 : réalisation d'une campagne de recherche de fuites,
- Phase 4 : analyse du fonctionnement du système d'alimentation en situation future, prise en compte des projets démographiques, propositions d'améliorations techniques, estimation prévisionnelle des travaux.

Courant septembre, les comités de pilotage des deux schémas directeurs se sont réunis. Composés d'élus, ces comités étudient les propositions techniques des bureaux d'études.

4.3 Démarche PGSSE

Travail pour la mise en place de Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaires des eaux (PGSSE)

Un PGSSE peut être mis en œuvre selon 4 phases :

- Etat des lieux fonctionnel et organisationnel des services d'eau
- Etude de dangers et appréciation des risques sanitaires associés aux services d'eau
- Elaboration du plan de gestion
- Elaboration et mise en place des outils permettant d'inscrire la gestion dans un processus d'amélioration continue.

4.4 Recyclage des déchets

Travail pour la mise en place de tris au niveau des bureaux et réaliser un recyclage du papier.

4.5 Développement des Véhicules électriques

Réflexion sur le remplacement de véhicule gasoil en véhicule électrique.